

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 août 2013 à la salle du conseil située au 300, Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents : M.TONY CHAREST, MAIRE
FERNAND OUELLET, CONSEILLER
MME LOUISE CARMEL, CONSEILLÈRE
GERMAIN DUPUIS, CONSEILLER
MME NANCYTREMBLAY, CONSEILLÈRE
SERGE PELLETIER, CONSEILLER

Sont absents : M. RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER
M. SÉBASTIEN SIMARD, AGENT DE DVT

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h33 par M. Tony Charest, maire.
Mme Nathalie Blais, rédige le procès-verbal.

01-08-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour du 6 août 2013 soit adopté en apportant des modifications et en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

02-08-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUILLET 2013

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le procès-verbal du 2 juillet 2013 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Résolution numéro 03-07-2013 : Remplacer une résolution par : **l'extrait du procès verbal**
- Résolution numéro 12-07-2013 : Ajouter **unanimement**

RAPPORT DU MAIRE

Le maire a déposé un rapport des activités mensuelles

03-08-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que les salaires du mois de juillet (incluant les DAS de la période) au montant de 7 934.08\$ ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 62 025.74\$ soient acceptés.

04-08-2013

SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que M. Tony Charest, maire et Mme Nathalie Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer conjointement tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-JOSEPH-DE-KAMOURASKA pour en assurer le bon fonctionnement.

En l'absence de l'une et/ou l'autre des signataires nommés précédemment M. Serge Pelletier, maire suppléant et Mme Évelyne Lévesque, adjointe sont autorisés à signer tous les effets bancaires et autres documents officiels de la MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST-JOSEPH-DE-KAMOURASKA. Tous les effets bancaires doivent avoir la signature d'au moins un élu.

05-08-2013

TRANSFERT D'UN MONTANT DE 20 000\$ DU COMPTE DE POSTE CANADA DANS LE COMPTE MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Louise Carmel et résolu unanimement que les membres du conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le transfert de 20 000\$ du compte du Comptoir postale de Saint-Joseph au compte de la municipalité.

06-08-2013

DOSSIER GRANGE À DÎME

Considérant le souhait initial (avril 2012) de la Fabrique que :

Le bâtiment soit cédé à la municipalité afin d'assurer la sécurité et la pérennité du projet de la grange à dîme ;

Que la municipalité, comme propriétaire, aurait accès plus facilement à des subventions ;

Considérant les efforts déployés par le conseil municipal concernant la recherche de subventions importantes (Fonds du Parc régional du Haut-Pays (FSTD), Pacte rural, Développement économique Canada, municipalité, Caisse populaire des Champs et des Bois, etc.), conditionnelles au transfert des titres de propriétés à la municipalité;

Considérant la décision prise unanimement le 30 mai 2013 par tous les intervenants présents soient : les membres de la Fabrique, le Diocèse, le curé, les membres de la Corporation de la grange à dîme, les membres du conseil municipal, des représentants du CLD et de la MRC, de céder à la municipalité ;

Considérant la date limite du 15 juillet 2013 pour la signature du contrat de cession afin d'obtenir la subvention du fédéral de 47 000\$. L'heure n'était plus à la négociation mais plutôt à l'action;

Considérant l'article 5 de l'extrait du procès de la rencontre de la fabrique du 25 juin 2013 soit : «La municipalité s'engage à conférer un usage socio-culturel, communautaire, public et municipal à l'immeuble d'ici deux (2) ans, et à le maintenir par la suite. Comme l'immeuble est cédé gratuitement, en cas de défaut, la Municipalité devra verser à la Fabrique une compensation de 25 000\$, représentant la valeur municipale approximative actuelle de l'immeuble».

Considérant la résolution du conseil municipal, en réponse à celle de la Fabrique, acceptant toutes les articles de la résolution excluant l'article 5 étant donné une certaine incompréhension de la part des 2 parties ;

Considérant la contre proposition verbale des membres du conseil afin de palier à l'absence de l'article 5 qui se lirait comme suit :

*«La municipalité s'engage à conférer un usage socio-culturel **ou** communautaire **ou** public **ou** municipal à l'immeuble. Comme l'immeuble est cédé gratuitement, en cas de défaut, la municipalité devra verser à la Fabrique une compensation de **15 000\$**, représentant la valeur municipale approximative actuelle de l'immeuble » ;*

Considérant le refus par la Fabrique de la contre proposition des membres du conseil municipal ;

Considérant que le conseil avait à cœur la réalisation d'un projet rassembleur et collectif et conscient d'avoir fourni tous les efforts nécessaires ;

En conséquence, il est résolu unanimement que le conseil municipal ne souhaite plus entretenir de négociations avec les membres de la Fabrique et le diocèse et décide donc « avec regret » de se retirer du dossier définitivement malgré le temps, l'énergie et les ressources humaines rémunérées ou non, déjà impliqués dans ce magnifique projet. Le conseil tentera de récupérer les frais encourus à ce jour dans le dossier de cession et ce, dans l'intérêt de la population.

07-08-2013

ANNULLATION DE FACTURES DIVERSES DATANT DE 2004 À 2009

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu unanimement que le conseil autorise l'annulation des factures suivantes :

Groupe Lebel : NO. 38 = 27.87
Me Richard Thivierge : NO. 45 = 24.47
Premier Tech : NO. 59 = 5.79
Premier Tech : NO. 16 = 245.08
Premier Tech : NO. 8 = 16.48

Pour un total de 316.69\$ (incluant les intérêts).

08-08-2013

SOUSSION POUR LE CHANGEMENT DE L'ORDINATEUR PRINCIPAL DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues pour le renouvellement de l'ordinateur principal plus l'installation et le transfert de PG Solutions et une soumission supplémentaire pour les accessoires (après vérification par le technicien pour le changement ou non) concernant l'antivirus, la batterie de sureté et un disque dur externe :

INFORMATIQUE IDC : 1 307\$ et 296.95\$
INFORMATIKA : 1 495.75 et 359\$
GLD INFO : 1 427,28\$ excluant les frais de déplacement 159.98\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Louise Carmel et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph autorise l'achat de l'ordinateur au plus bas soumissionnaire soit « Informatique IDC » de La Pocatière au prix de 1 307\$ incluant 3 heures pour l'installation et le transfert des données. Le conseil autorise l'achat des accessoires supplémentaires si obligatoire pour la compatibilité.

09-08-2013

PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE DANS LE CADRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE

Attendu que la municipalité de Saint-Joseph doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipale, des Régions et de l'occupation du territoire ;

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement que :

- la municipalité de Saint-Joseph-de Kamouraska s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la municipalité s'engage à elle seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations exigences, pertes, dommages et coûts de

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens et la perte de biens attribuables à une acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

-la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

-la municipalité s'engage à informer, par cette présente résolution, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire des modifications apportées à la programmation de travaux initialement prévu et dont les éléments apparaissent ci-dessous :

No de projet	Année de réalisation	Localisation des travaux	Type d'intervention	Montant estimés
65-14030-01	2011	Rang 6 Ouest et Route de Picard	Reprofilage de fossés, rechargement en gravier	96 900 \$
65-14030-02	2013	Rang 6 Ouest et Route de Picard	Asphaltage	359 100\$ \$
6514030-04	2013	Routes de Picard et de l'Église	Glissières de sécurité (mise aux normes)	37 700 \$
Total				413 165 \$

Considérant que le seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme pour la municipalité de Saint-Joseph doit être d'un minimum de 44 352\$;

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu unanimement :

Que la municipalité s'engage à suivre la programmation des travaux pour 2013 comme suit:

Localisation des travaux ou autres	Type d'intervention	Montant soumission
6e Rang Ouest	Enrobé bitumineux	183 721
Rte de Picard	Enrobé bitumineux	107 566.70
Réserve budgétaire pour travaux non spécifiquement prévus au plan et devis rémunérés selon la méthode des «dépenses contrôlées»		4 500
Les taxes applicables		44 291,21
TOTAL SOUMISSION POUR TRAVAUX EFFECTUÉS EN JUILLET 2013		340 081,91\$
À venir Route de l'Église et de Picard	Glissières sécurité	40 000
TOTAL DES TRAVAUX		380 081,91\$

10-08-2013

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2013

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska confirme le dépôt du rapport trimestriel au 30 juin 2013.

11-08-2013

INTÉGRATION DE LA COLLECTE À TROIS VOIES POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES VERS L'USINE DE TRANSFORMATION DE RÉSIDUS ORGANIQUES EN CARBURANT VERT POUR DES CAMIONS-REMORQUES - SEMER DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par Mme Louise Carmel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska confirme son intention d'intégrer la collecte de la 3^e voie à compter de janvier 2015. À ce titre, l'entente intermunicipale concernant la collecte et le transport des matières résiduelles avec les municipalités de Saint-Alexandre, Saint-André et Sainte-Hélène devra faire l'objet d'un amendement. Le prochain appel d'offre devra tenir compte de cette orientation.

12-08-2013

RESPONSABLE D'UN CARNET D'ENTRETIEN DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska désigne M. Raymond Frève, conseiller, responsable d'un carnet d'entretien pour l'édifice municipal et M. Michel Bélanger, inspecteur sera le répondant pour les demandes.

13-08-2013

IRRIGATION DE L'ENTRÉE DE RÉAL DUMONT

Il est proposé par M. Fernand Ouellet et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska demande des soumissions afin de faire l'irrigation de l'entrée de Réal Dumont suite à la pose de l'asphalte lors des travaux de pavage de la route de Picard.

14-08-2013

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CORPORATION TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES FRONTIÈRES POUR 5 ANS

Il est proposé par Mme Louise Carmel et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska renouvelle son adhésion pour la corporation touristique de la route des frontières pour 5 ans à 1.05 \$ par capita pour 2014 et une augmentation de 0,05 ¢ par capita pour les années subséquentes pour atteindre 1,25 \$ en 2018.

15-07-2013

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22h40.

TONY CHAREST, maire

NATHALIE BLAIS, directrice générale